

CHARTE ETHIQUE DE L'ASSOCIATION



Généralités :

L'association Vivre en Formes reçoit un public de personnes en surpoids ou en obésité mais aussi toute personne mal à l'aise avec son poids, aussi subjectif que cela puisse paraître.

Quel que soit le cas, des règles simples s'appliquent à toutes personnes liées de près ou de loin à l'association. Il sera attendu de tous de réagir **sans juger**, avec **respect**, **tolérance** et **bienveillance** qui sont les mots clés de l'association.

L'association **n'a pas pour but de faire maigrir** mais de proposer des activités qui améliorent le quotidien des personnes avec une problématique de poids.

Chapitre 1 : Règles d'éthique de l'association VEF envers l'extérieur

L'association s'engage :

- A ne pas associer son image avec des partenaires qui ont une image contraire aux idées de l'association
- A ne pas vendre ou proposer des produits diététiques
- A ne pas s'engager sur des fronts politiques et/ou religieux
- A ne pas prendre parti pour un centre médical, médecin ou chirurgien
- A ne pas prendre parti pour un choix ou pas de chirurgie
- A ne pas prendre parti sur une chirurgie particulière

Chapitre 2 : Règles d'éthique de l'association VEF envers les adhérents

Le bureau s'engage :

- A ne pas diffuser ou vendre les informations personnelles concernant des adhérents de l'association
- A ne pas communiquer les numéros de téléphones d'adhérents aux autres adhérents avant d'en avoir prévenu la personne concernée

- A respecter l'engagement signé de droit à l'image et à proposer les images susceptibles d'être utilisées à la personne concernée avant publication
- A ne pas proposer d'activités de compétition
- A ne pas proposer de programme minceur quel qu'il soit
- A ne pas prôner l'amaigrissement au sein de l'association
- A ne pas prôner des comportements contraires à une bonne hygiène de vie

Chapitre 3 : Règles d'éthique de l'association VEF envers les autres associations/partenaires

L'association s'engage :

- A respecter les règles d'éthique des autres associations avec lesquelles elle travaille et celle des partenaires

Chapitre 4 : Règles d'éthique des autres associations/partenaires envers l'association VEF

Les partenaires s'engagent :

- A respecter la charte éthique de l'association
- A ne pas juger ni discriminer les adhérents
- A s'adapter à la problématique du surpoids et de l'obésité

Chapitre 5 : Règles d'éthique des adhérents envers l'association VEF

L'adhérent s'engage :

- A payer sa cotisation annuellement à sa première date anniversaire d'inscription
- A remettre les documents d'inscriptions et attestations demandées le jour de l'inscription
- A payer ses activités au moment de l'achat des cartes spécifiques ou avant le début de l'activité
- A s'inscrire sur les activités proposées avec un droit d'annulation dans les 24 heures qui précèdent le début du cours
- A payer pour un atelier auquel il n'a pas assisté sans avoir préalablement prévenu de son absence (voir ci-dessus) pour honorer les frais engagés et dans le respect des autres personnes participantes

Chapitre 6 : Règles d'éthique des adhérents envers les autres associations/partenaires

L'adhérent s'engage :

- A respecter les intervenants extérieurs à l'association
- A respecter les engagements pris avec ces partenaires
- A respecter le travail, souvent bénévole ou en parti bénévole des intervenants extérieurs
- A respecter les locaux qui nous sont prêtés

Chapitre 7 : Règles d'éthique des adhérents envers les autres adhérents

L'adhérent s'engage :

- A respecter les autres adhérents sans discrimination d'origine, de religion, de poids...
- A respecter les choix personnels de chacun dans sa vie privée et face à son poids
- A ne prôner aucune méthode plus qu'une autre, ne parler que de son expérience personnelle
- A ne pas critiquer ou être condescendant à l'égard d'une personne en difficulté, en échec dans la vie ou face à son poids
- A ne pas donner de leçon ni de conduite à suivre mais parler plutôt de SA propre expérience
- A accepter le fait que ce qui a fonctionné pour nous ne fonctionnera pas systématiquement chez les autres
- A garder confidentielles les informations données par un autre adhérent

Chapitre 8 : Validation, Suivi et Evaluation de cette charte

Cette charte établie et adoptée le 2016 par le bureau est portée à connaissance des adhérents lors des Assemblées générales.

Ils sont invités à s'y référer et à s'assurer de sa mise en œuvre.

Elle est évaluée tous les trois ans dans une démarche participative et peut donner lieu à une révision si besoin par les membres du Conseil d'administration.

Les signataires de cette charte en approuvent les termes et s'engagent mutuellement à les respecter.

Fait à Pau le 10 Mars 2019

La Présidente

Florence BENTEGEAT

la Secrétaire

Françoise PARALIEU

la Trésorière

Claire DATREYRON

Les Membres du Bureau